

**S.I.E.R.G.  
COMITE SYNDICAL DU 19/12/2007  
DELIBERATION N° 5 – Suite n° 1**

**Nomenclature Préfecture : 751  
Service pilote : SERVICE FINANCIER  
Rédacteur : Catherine MICALLEF  
Rapporteur : Michel MEARY-CHABREY**

**OBJET : Participation 2007 du SIERG à des actions de solidarité.**

M. Michel MEARY-CHABREY rappelle à l'assemblée que le S.I.E.R.G. s'est engagé depuis plusieurs années, aux côtés des communes adhérentes au Syndicat, dans le financement d'actions de jumelage coopération dans le domaine de l'eau potable.

Le tableau ci-joint en annexe récapitule les actions de notre Syndicat. Pour l'exercice 2007, un crédit de 15 000 € a été inscrit au Budget Primitif à l'article 6745 - Subventions aux personnes de droit privé dont 13 000 € ont déjà été utilisés.

Suite à la réunion du 28 novembre 2007 de la Commission Jumelage-Coopération, il est proposé au Comité de décider de verser une aide de 1 700 € à l'Association "Les Amis d'Adkoul" pour la construction d'un puits pour l'école nomade d'Akarana dans le Nord Ouest du Niger. Ce projet est soutenu par la commune d'Eybens.

**A L'UNANIMITE, LE COMITE SYNDICAL :**

- Approuve l'exposé de M. Michel MEARY-CHABREY.
- Décide du versement d'une subvention de 1 700 € au profit de l'Association "Les Amis d'Adkoul" pour la construction d'un puits pour l'école nomade d'Akarana dans le Nord Ouest du Niger.
- Dit que la dépense correspondante sera imputée à l'art. 6745 - Subventions aux personnes de droit privé - de la section de fonctionnement.
- Autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.*

Le Président,

<u>Votants</u> : 47	Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 47
---------------------	------------	-----------------	-----------

**ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE / Reçu en Préfecture le 3/01/2008 / Publié le 21/12/2007**